



LE BILAN CARBONE®

Qu'est-ce qu'un bilan d'émission de gaz à effet de serre ?

La première étape de toute démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre consiste à faire un bilan de toutes les émissions de l'activité de l'entreprise, d'un site industriel, d'une association, d'un organisme public ou d'une collectivité. Ceci inclut aussi bien la consommation d'énergie directe de l'entité considérée que les émissions liées aux biens et services qu'elle consomme et celles liées aux biens et aux services qu'elle produit.

Ce bilan s'appelle Bilan d'émission de gaz à effet de serre : UBAT CONTRÔLE peut le réaliser pour vous !



Le Bilan Carbone® de l'ADEME

Afin de standardiser la méthodologie de comptabilisation et d'encourager la démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'ADEME a développé une méthode certifiée : Le Bilan Carbone®

UBAT Audit Carbone est certifiée pour l'utilisation de la méthode Bilan Carbone® et respecte le cahier des charges prévu par l'ADEME.

la méthode Bilan Carbone® sert à connaître :

- Sa pression globale sur le climat,
- Ses marges de manœuvre à court et long terme pour la faire baisser,
- Son exposition au risque d'une hausse du coût d'utilisation de combustibles fossiles, via une taxe carbone par exemple ou par l'augmentation du prix des énergies fossiles.

L'objectif de la prestation Bilan Carbone®

L'objectif premier de la prestation Bilan Carbone® est la mise en place d'actions efficaces de réduction des émissions. Cette démarche aboutit à la réduction du risque Carbone et de façon quasi-systématique à la réduction des coûts, typiquement sur les postes « énergie » et « matières premières ». Elle donne, en outre, des informations susceptibles de permettre l'évaluation du risque économique induit par le renchérissement de l'utilisation des combustibles fossiles et l'accroissement de la pression réglementaire. Elle constitue une méthode simple et innovante pour participer à la lutte contre le changement climatique et pour respecter des quotas d'émissions.





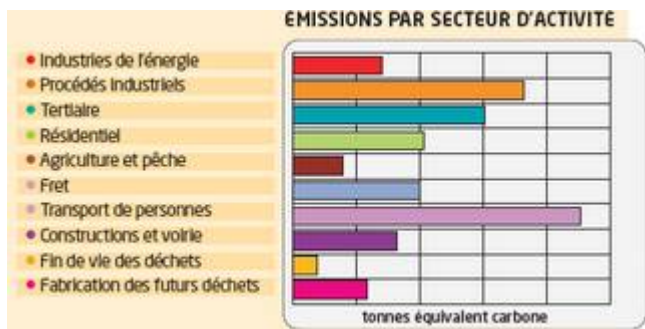
LE BILAN CARBONE®

Comment mesurer ?

Pour étudier une activité, il faut évaluer des flux et des quantités, qui permettront de déduire les gaz à effet de serre émis.

Ainsi, le consultant UBAT Contrôle travaillera à partir :

- des consommations d'électricité et de combustibles,
- des tonnes de matières premières et de biens achetés,
- des kilomètres effectués par les salariés,
- des kilomètres effectués par vos achats et vos livraisons, en distinguant les types de transport,
- et de tout autre élément impactant...



Démarches chronologiques

- **la sensibilisation** des parties concernées à l'effet de serre et au changement climatique, pour s'assurer de l'engagement de la Direction et de l'adhésion de tous les participants
- **l'identification claire d'un interlocuteur** Bilan carbone dans l'entreprise ou la collectivité
- **la définition du périmètre de l'étude**
- **la collecte des données** ; une étape importante, au cours de laquelle les objectifs de réduction seront abordés avec les personnes concernées
- **l'exploitation des résultats** : le calcul et la hiérarchisation des émissions (tonnes ou kilos carbone, tonnes ou kilos co2), l'identification de pistes d'amélioration avec les personnes concernées, ainsi que les simulations économiques
- **la rédaction du rapport Bilan Carbone**
- et enfin **la présentation du rapport** aux parties concernées, avec le lancement des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

A partir du résultat Bilan Carbone®, les entreprises ou collectivités locales peuvent :

- L'utiliser pour inclure un objectif de réduction dans un système de management environnemental (y compris ISO ou EMAS).
- Calculer, pour les entreprises qui y seront soumises, leurs émissions dans le cadre de la Directive "permis".
- Publier le montant des émissions, volontairement (rapport environnement) ou dans le cadre d'obligations ou d'engagements concernant l'activité (REGES, directive permis, stratégie nationale de développement durable pour les administrations...).
- Modifier la stratégie de l'activité pour la rendre progressivement moins "riche" en émissions de gaz à effet de serre.
- Demander aux fournisseurs de faire leur Bilan Carbone® pour les choisir en fonction de leurs performances en la matière (ce qui est de toute façon se couvrir contre les hausses futures des combustibles fossiles ou la taxation vraisemblable des émissions).
- Se préparer à une vraisemblable augmentation des obligations réglementaires en la matière.
- Indexer la part variable de la rémunération des cadres dirigeants sur les performances de l'entreprise en la matière (ce système est déjà en vigueur dans quelques entreprises)...